

Garanties
Français
Instructions originales

FR

Warranty
English
Translation of the original instructions in French

EN

Garantie
Deutsch
Übersetzung der französischen Originalanleitung

DE

Garanties
Nederlands
Vertaling van de originele Franse instructies

NL

Garantías
Español
Traducción de las instrucciones originales en francés

ES

Garantias
Português
Tradução das instruções originais em francês

PT

Garanzie
Italiano
Traduzione delle istruzioni originali in francese

IT



Principes

Outre les droits à garantie octroyés légalement à l'utilisateur final face au vendeur, et sans les limiter, ZPCE offre à l'utilisateur final un droit garanti pour les nouveaux appareils, dans les conditions des obligations suivantes. Sauf dispositions contraires, ZPCE garantit contractuellement le bon fonctionnement des Produits neufs. ZPCE garantit que les Produits correspondent à leurs spécifications techniques et sont exempts de défaut de matière ou de fabrication et qu'ils correspondent à l'évolution de la technique et aux règles de l'art en vigueur au moment de leur mise sur le marché. Des modifications ultérieures faites par le Client sur les Produits (améliorations ou modifications faisant partie de l'avancée technologique du Produit) ne peuvent donner lieu à la mise en oeuvre de la garantie.

En tout état de cause, la présente garantie est limitée, à la convenance de ZPCE, soit à la remise en état ou l'échange par un produit neuf ou reconditionné, soit au remboursement des Produits reconnus défectueux par ZPCE. Les frais de port et d'expédition du Produit réparé ou remplacé et livré au Client de ZPCE sont à la charge de ZPCE. Les frais de main d'oeuvre, déplacement et/ou de séjour engagés par ZPCE à l'occasion des réparations opérées en France et hors France Métropolitaine sont exclus.

Le consommateur a légalement droit à des recours contre le vendeur, sans frais, en cas de défaut de conformité des biens, et la garantie commerciale est sans effet sur ces recours.

Les présentes modalités de garantie excluent formellement toute indemnité complémentaire.

Tout retour de Produit doit être préalablement décidé et accepté par ZPCE. Aucun retour d'office sur l'initiative du Client ne sera accepté par ZPCE.

Plus spécialement, la garantie des pièces détachées ne pourra jouer qu'après analyse et expertise par ZPCE des pièces retournées puis décision de changement de ces pièces.

La garantie légale du vendeur continue à s'appliquer.

Pour que la garantie sur l'ensemble des Produits soit acquise, le Client et l'utilisateur final devront avoir respecté les paramètres de l'équilibre de l'eau de la piscine selon les critères suivants :

- pH : $6,8 < \text{pH} < 7,6$
- chlore libre (*) : $< 3,0 \text{ mg/L}$
- chlore total (*) : $< 4,0 \text{ mg/L}$ ou brome total (*) : $< 5,0 \text{ mg/L}$
- stabilisant (**): $< 75 \text{ mg/L}$
- métaux dissous totaux (fer, manganèse, cuivre, zinc...) : $< 0,1 \text{ mg/L}$
- salinité pour pour une compatibilité maximale avec tous les équipements de la piscine : $< 6\text{g/L}$ (6000 ppm ou 0,6%).
- Exposition à des environnements corrosifs et/ou à des températures ambiantes inférieures à 0°C ou supérieures à 50°C.
- (*) : Les nettoyeurs doivent impérativement être retirés du bassin lors d'un traitement de choc.
- (**) : $< 30 \text{ mg/L}$ si une régulation Redox est utilisée.

Remarque : L'usage de l'eau d'un forage, d'un puits ou d'eau de pluie est proscrié.

Pour que la garantie soit acquise pour l'ensemble des Produits, le Client et l'utilisateur final devront s'être conformés à la notice d'installation et d'entretien.

Pour les gammes pompes à chaleur, déshumidificateurs, systèmes de traitement d'eau, systèmes d'automatisation et équipements de filtration : la garantie ne sera acquise que si les Produits ont été installés par un installateur professionnel.

Limitations générales

La présente garantie ne joue pas pour les vices apparents des Produits, c'est-à-dire les défauts d'aspect visible non déclarés par le Client ou l'utilisateur final lors de la livraison des Produits.

Sont également exclus les défauts ou détériorations provoqués par une inadéquation du Produit au regard des besoins de l'utilisateur final, par l'usure normale, par une négligence, par une mauvaise installation ou une utilisation non conforme aux recommandations figurant sur la notice de l'appareil, ou sur les études et instructions émanant de ZPCE, par un entretien non conforme à la notice de l'appareil remis lors de la vente et/ou un accident de manipulation, par un mauvais stockage.

Tous travaux de modification effectués sur les Produits par le Client, par l'utilisateur final ou par un tiers mettent fin automatiquement à la garantie dans son intégralité. Il en est de même pour les cas où des pièces d'origine auraient été remplacées par des pièces qui ne sont pas vendues par ZPCE.

Le Client devra, par ailleurs, s'assurer de la compatibilité des Produits avec les autres équipements de la piscine auprès des différents fabricants concernés, ainsi que des règles d'installation et de mise en route à respecter pour le bon fonctionnement de l'ensemble du système.

La garantie sera annulée si le(s) Produit(s) est(sont) transféré(s) à une tierce partie.

La garantie ne pourra être mise en oeuvre que si le Produit est muni de son étiquette d'identification et de son numéro de série original.

En cas de retour du Produit dans les ateliers de ZPCE, les frais de transport aller seront à la charge de l'utilisateur final et/ou du Client. L'immobilisation et la privation de jouissance d'un Produit en cas de réparation éventuelle ne sauraient donner lieu à indemnités.

Durée

Le point de départ de la garantie contractuelle est la date figurant sur la facture de vente du Produit neuf par le Client à l'utilisateur final, qui ne pourra être antérieure à la date de livraison du Produit à l'utilisateur final.

Pour tous les Produits, la durée de la garantie est égale à la durée de la garantie légale du pays dans lesquels ils ont été achetés, à compter de la date de la facture de vente du Produit neuf par le Client de ZPCE à l'utilisateur final, qui ne pourra être antérieure à la date de livraison du Produit à l'utilisateur final.

La facture est exigible et conditionne toute prise en charge sous garantie. A défaut, le Client supportera seul l'intégralité des conséquences dommageables pour ZPCE, pour toute réclamation d'utilisateur final au titre de la garantie contractuelle postérieure à sa date d'expiration.

Toute période d'immobilisation du Produit d'au moins 7 jours s'ajoute à la durée de la garantie qui reste à courir à la date de la demande d'intervention ou à la date de mise à disposition du Produit pour réparation si elle est postérieure.

Systèmes de Chauffage et de Déshumidification

Sauf dispositions contraires, ZPCE garantit contractuellement le bon fonctionnement de ses Produits neufs installés et mis en service par un installateur professionnel pendant la durée de la garantie légale du pays dans lesquels ils ont été achetés, à compter de la date de la facture de vente du Produit neuf par le Client à l'utilisateur final qui ne pourra être antérieure à la date de remise des Produits.

Il est rappelé également que l'utilisateur final est tenu de faire procéder à un entretien régulier des Produits par un installateur professionnel. ZPCE ne garantit que les défauts de matières et de fabrication des Produits reconnus par ZPCE après examen par des services techniques de ZPCE.

En tout état de cause, la présente garantie ne s'applique pas aux dysfonctionnements et/ou dégradations des Produits liés à un facteur qui est étranger à ZPCE (mauvaise alimentation électrique, réglage du by-pass, mauvaise distribution d'air, mauvaise isolation du bâtiment, ponts thermiques, mauvais hivernage, etc...).

Le condenseur des Produits pompes à chaleur est garanti 10 ans contre la corrosion. Le compresseur des Produits pompes à chaleur est garanti 5 ans.

Pour les Produits de déshumidification : toute anomalie de fonctionnement doit être formalisée auprès de ZPCE dès constat du problème. En cas d'intervention sur l'installation par une station technique agréée par Zodiac le matériel doit être accessible.

Pompes à chaleur des gammes Z200, Z300, Z400 IQ, Z5500, Z5500IQ, Pi20, PM30, PM40, PX50, HPO, Z250, Z250iQ, Z260iQ, PX25, PX26, et Z350iQ

La garantie est de 3 ans à compter de la date de la facture de vente du Produit neuf par le Client à l'utilisateur final, qui ne peut être antérieure à la date de remise des Produits.

Produits des gammes électrolyse et régulation

La garantie s'applique sans condition sur les gammes Hydroxinator® et électrolyseurs au sel.

La garantie est de 3 ans pour les produits : eXO (ES), eXO iQ, eXO iQ LS & Hydroxinator® iQ.

Les électrolyseurs au sel ne doivent en aucun cas fonctionner avec de l'eau de mer ou avec une salinité supérieure à 13 g/L (1,3%).

Les minéraux utilisés avec les différentes versions d'Hydroxinator® et Hydroxinator® iQ ne sont pas garantis autrement que sur les éventuels vices de fabrication détectés lors de la mise en route. N'utiliser que des minéraux Zodiac® destinés à l'usage avec l'Hydroxinator® et l'Hydroxinator® iQ. L'usage d'autres types de minéraux entraîne automatiquement la suppression de la garantie. Les éléments suivants sont considérés comme des consommables, leur garantie est donc limitée à 1 an (défaut d'installation, d'utilisation et usure normale exclus) :

- sondes pH en plastique et Redox toutes matières (plastique ou verre).
- solutions tampon pH et Redox
- tuyaux péristaltiques
- clapets d'injection anti-retour

La garantie ne couvre pas les dommages causés par l'usage de produits correcteurs du pH inadaptés (exemple : acide chlorhydrique).

Produits de la gamme Robots Nettoyeurs de Piscine

Avertissement concernant l'utilisation d'un robot dans une piscine en acier inoxydable :

La surface de ces piscines peut être endommagée par le frottement naturel des débris contre le revêtement, causé par exemple par les roues, les chenilles ou les brosses des robots, y compris des robots de piscine électriques. L'usure ou les rayures des piscines en acier inoxydable ne relèvent pas de la responsabilité du fabricant du robot et ne sont pas couvertes par la garantie limitée.

La garantie ne couvre pas :

- L'usure normale des pièces comme les pneus, les chenilles, les brosses, les courroies, les engrenages ou le filtre ;
- Les dégâts électriques causés par la foudre ou un mauvais raccordement électrique, pour les robots électriques ;
- La casse due aux chocs, à une mauvaise utilisation ou à un mauvais entretien (robot, accessoires et câbles inclus).

Robot de la gamme Vortex™ Pro et JD Clean 4X4 :

La garantie est de 3 ans à compter de la date figurant sur la facture de vente du Produit neuf par le Client à l'utilisateur final, qui ne pourra être antérieure à la date de livraison du produit.

Robot de la gamme Alpha iQ™ PRO et W Line™ (W 6) :**

Ces Produits sont garantis pour une période de 3 ans plus 1 an accordé si le Produit a été appairé à l'application iAquaLink™ dans les 6 mois suivant la date figurant sur la facture de vente du Produit par le Client à l'utilisateur final, qui ne pourra être antérieure à la date de livraison du Produit.

La garantie ne s'applique pas dans le cas où le Produit a fonctionné plus de 1200 heures sur la période de garantie de 4 ans, ce qui est considéré comme un usage professionnel non conforme aux instructions d'utilisation.

Robot de la gamme Voyager, XA Type et Freerider :

Les modèles connectables à l'application iAquaLink™ (nom de modèle finissant par iQ) bénéficient d'une garantie additionnelle d'un an accordée si le Produit a été appairé à l'application iAquaLink™ dans les 6 mois suivant la date figurant sur la facture de vente du Produit par le Client à l'utilisateur final, qui ne pourra être antérieure à la date de livraison du Produit.

La garantie ne s'applique pas dans le cas où le Produit a fonctionné plus de 900 heures sur la période de garantie de 3 ans, ce qui est considéré comme un usage professionnel non conforme aux instructions d'utilisation.

Systèmes d'automatisation et Produits connectés (toutes gammes)

La garantie ne s'applique pas lors de dysfonctionnements et/ou dégradations liés à un facteur qui est étranger à ZPCE :

- Mauvaise alimentation électrique ou mauvais raccordements du produit,
- Réseau internet et/ou Wi-Fi faible ou inexistant à l'emplacement du produit,
- Modèle de routeur ou box internet inadapté (le réseau Wi-Fi doit être du type 2,4 GHz).

Equipements de filtration

La garantie est de 3 ans à compter de la date figurant sur la facture de vente pour les pompes de filtration, le module iQPUMP et les filtres.

La garantie est étendue à 5 ans pour la cuve des filtres.

La garantie est étendue à 10 ans uniquement pour la cuve des filtres MS.

Les consommables de filtration, tel que le verre de filtration Crystal Clear, ne sont pas garantis autrement que sur les éventuels vices de fabrication détectés lors de la mise en route.

Projecteurs LED Zodiac®

La garantie est de 3 ans à compter de la date figurant sur la facture de vente.

 Toutes les demandes de prise en garantie doivent être adressées à votre revendeur.
Nous vous recommandons de garder précieusement votre facture d'achat pour toute assistance sur votre produit.